



CONVOCATION

Évaluations

IFAS

PROMOTION 2023/2024
VERSION 1 du 27 juillet 2023

Règlement des évaluations fait le mercredi 30/08/2023

Bloc de compétences	Module de formation	Date Horaire	Convocation	Durée	Lieu	Modalités	Validation	Session 2
BLOC 1 Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1 Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Jeudi 29 février 2024 et Vendredi 1 ^{er} mars 2024 (Sortie de stage période 2)	A définir	1h00	Bureau formateur	Étude de situation réalisée en stage : présentation orale du raisonnement et de la démarche clinique validant les modules 1 et 2	Obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 au bloc de compétences. Au sein d'un même bloc de compétence, les notes des modules se compensent entre elles. Cette compensation ne peut s'opérer que pour les notes supérieures ou égale à 8/20.	Sortie de stage période 3 ou 4 selon parcours
	Module 2 Repérage et prévention des situations à risque							



Bloc de compétences	Module de formation	Date Horaire	Convocation	Durée	Lieu	Modalités	Validation	Session 2
BLOC 2 Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3 Évaluation de l'état clinique d'une personne	Vendredi 22 Décembre 2023 8h30 à 10h00	8h00	1h30	Salle 1	Une épreuve écrite : Étude de situations en lien avec le module 3.	Obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 au bloc de compétences. Au sein d'un même bloc de compétence, les notes des modules se compensent entre elles. Cette compensation ne peut s'opérer que pour les notes supérieures ou égale à 8/20. Obtention de l'AGSU niveau 2 Présence obligatoire	Vendredi 23 février 2024 (sortie de stage) A confirmer selon date jury Avant le 10 mars 2024 si cursus ASSP
	Module 4 Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	Vendredi 2 Février 2024 8h30 à 10h00	8h00	1h30	Salle 1	Une épreuve écrite : Étude de situation en lien avec le module 4.		Vendredi 23 février 2024 (sortie de stage) A confirmer selon date jury Avant le 10 mars 2024 si cursus ASSP
		AFGSU Mardi 9, jeudi 11 et vendredi 12 janvier 2024			PFCT Salles 7 et 8	AFGSU : Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence – Niveau 2 Situation simulée		Session 2 7,8 et 9 février 2024.
	Module 5 Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	Vendredi 19 janvier 2024	À définir	0h30	Salles 7, 8 PFCT	Une épreuve pratique Situation simulée par tirage au sort validant le module 5		A définir selon date jury Avant le 10 mars 2024 si cursus ASSP

Bloc de compétences	Module de formation	Date Horaire	Convocation	Durée	Lieu	Modalités	Validation	Session 2
BLOC 3 Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Écrit : Vendredi 5 avril 2024 Oral : Lundi 15 et mardi 16 avril 2024 L'après-midi (Sortie de stage)	Dépôt dossier auprès des formateurs À définir	Travail personnel 0h20	Bureau du formateur	Une épreuve écrite et orale : -Formalisation sous forme d'un document écrit d'une situation relationnelle vécue en stage -Argumentation orale du document	Obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 au bloc de compétences. Au sein d'un même bloc de compétence, les notes des modules se compensent entre elles. Cette compensation ne peut s'opérer que pour les notes supérieures ou égale à 8/20.	Écrit : Lundi 21 mai 2024 Oral : Vendredi 24 mai 2024 après-midi (horaire à définir)
	Module 7 Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	Jeudi 4 avril 2024 ou vendredi 5 avril 2024	A définir	0h30	Bureau du formateur	Une épreuve orale Présentation orale d'une situation selon tirage au sort		Vendredi 24 mai 2024 après-midi (horaire à définir)

Bloc de compétences	Module de formation	Date Horaire	Convocation	Durée	Lieu	Modalités	Validation	Session 2
BLOC 4 Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8 Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Vendredi 20 octobre 2023 08h30 à 10h00	8h00	1h30	Salle 1	Évaluation écrite à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel	Obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 au bloc de compétences. Au sein d'un même bloc de compétence, les notes des modules se compensent entre elles. Cette compensation ne peut s'opérer que pour les notes supérieures ou égale à 8/20. → Obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20	Vendredi 15 décembre 2023 après-midi
	Module 9 Traitement des informations	Vendredi 24 mai 2024	8h00	1h 30	Salle 1	Épreuve écrite : Étude d'un extrait de dossier patient Évaluation sur la pertinence des données recherchées et qualité des informations transmises	Obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 au bloc de compétences. Au sein d'un même bloc de compétence, les notes des modules se compensent entre elles. Cette compensation ne peut s'opérer que pour les notes supérieures ou égale à 8/20.	Vendredi 14 juin 2024 à confirmer (Sortie de stage)
BLOC 5 Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 10 Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	Jedi 23 mai 2024	3 groupes le matin 3 groupes l'après-		A définir 3 salles	Évaluation orale en groupe 6 groupes de 3 élèves Temps de préparation : 2 heures - un support de	Obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 au bloc de compétences. Au sein d'un même bloc de compétence, les notes des modules se compensent entre elles. Cette compensation ne peut s'opérer que pour les notes supérieures ou égale à 8/20.	Vendredi 14 juin 2024 à confirmer (Sortie de stage)

			<p>midi Démarrage en décalé</p>			<p>présentation (organisation du travail en équipe) qui sera argumenté</p> <ul style="list-style-type: none"> - un support type carte mentale pour l'analyse qualité et gestion des risques <p>Oral devant 2 formateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15' partie organisation du travail et champ de compétence - 15' partie démarche qualité et gestion des risques, APP et formation 	
Stages		<p>Période 1 06/11/23 au 08/12/23</p>	<p>En fonction des lieux de stage</p>	5 semaines	<p>Chacune des périodes 1,2 ou 3 doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétence</p>	<p>L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation réalisée en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétence (art 5 arrêté du 10/06/21)</p> <p>Les absences ne pouvant excéder 5% de la durée totale de la formation à réaliser par l'apprenant</p>	
		<p>Période 2 05/02/24 au 08/03/23</p>		5 semaines			
		<p>Période 3 08/04/24</p>		5 semaines			



		au 26/04/24 Puis du 6/05/24 au 17/05/24		L'ensem- le des blocs devant être abordés sur l'ensem- le des 3 périodes	Rendu des bilans au plus tard le A définir selon les jurys
		Période4 27/05/24 au 12/07/24	7 semaines	La période 4 doit porter sur les 5 blocs de compéten- ce de l'AS	

**Les élèves AS concernés par une session 2 sont convoqués 15 mn avant le début de l'évaluation.
Si l'évaluation est planifiée sur un temps de stage, elle n'est pas comptabilisée dans les horaires de stage.**

Certaines dates sont susceptibles de modifications. Dans ce cas, une nouvelle convocation vous sera transmise.

Les élèves doivent se présenter avec une pièce d'identité aux épreuves.

TOUT RETARD DANS LA RESTITUTION DES COPIES ENTRAINE LA PERTE DE LA SESSION.

L'élève doit se présenter à la session suivante, dite de « rattrapage » pour les modules non validés.

TOUT ÉLÈVE ABSENT LORS DU TEMPS D'ÉVALUATION PROGRAMMÉE CI-DESSUS PERD LE BÉNÉFICE DE LA SESSION

Les instituts de formation prennent en compte la meilleure note entre celle de la session initiale et celle de la session de rattrapage sur une année d'inscription. Les sessions de rattrapage des derniers modules réalisés se déroulent au plus tard la 2ème semaine du dernier stage.

Le respect d'un minimum de 2 semaines est souhaitable entre la session initiale et la session de rattrapage afin de permettre à l'élève de consolider ses connaissances.

Pour rappel, il est de bon usage de ne pas communiquer aux élèves les résultats de la session de rattrapage afin de respecter la souveraineté du jury de certification.